

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 22 et 23 avril 2013

2013 DJS 172 Lancement d'un marché de prestations de services selon la procédure de l'article 30 du code des marchés publics pour la gestion du centre d'animation Tour des Dames (9e).

Mme Isabelle GACHET, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 9 avril 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose de l'autoriser à lancer le marché de prestations de services en procédure adaptée (article 30) du code des marchés publics pour la gestion du centre d'animation Tour des Dames (9e) ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 10 janvier 2013 ;

Vu la délibération du Conseil du 9e arrondissement, en date du 3 décembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 15 avril 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Isabelle GACHET, au nom de la 7e commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à lancer la procédure en vue de la passation d'un marché de prestations de services selon la procédure de l'article 30 du code des marchés publics pour assurer la gestion du centre d'animation Tour des Dames (9e).

Article 2 : Sont approuvés le règlement de la consultation, l'acte d'engagement et le cahier des clauses particulières dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 011, nature 611, rubrique 422 du budget de fonctionnement de l'état spécial de la mairie du 9e arrondissement, dotation de gestion locale, exercices 2014, 2015 et 2016 sous réserve de la décision de financement.

Article 4 : Les recettes correspondantes seront constatées sur le chapitre 70, nature 7067, rubrique 422 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2014, 2015 et 2016.